

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020 à 18 h 45

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Benoît Radin, Dominique Lejas, Laetitia Dubourdy, Jean-Pierre Mignon, Maeva Petit Aurélie Minaud et Jérémy Costella

Membres excusés : Paul Delhaye (procuration de G. Bonnamy) et Yoan Rivier,  
Madame Arsigny est élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour ajouter trois délibérations à l'ordre du jour. L'assemblée délibérante lui donne son accord.

### Délibération assurance du personnel 2021 :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge : décès, maladie ou accident de vie privée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident et maladie imputable au service. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par la CNP Assurances, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances de la CNP Assurances et la convention de gestion du Centre de Gestion de la Dordogne pour l'année 2021.

Arrivée de Monsieur Benoit Radin.

### Convention Adressage :

Monsieur le Maire explique que l'agence technique départementale de la Dordogne (ATD24) est en mesure d'apporter une assistance technique et juridique pour la mise en place de l'adressage : formation aux normes de l'adresse, à la saisie dans l'outil « Base Adresse Locale », assistance hot line au quotidien sur les problématiques d'adressage, accompagnement sur les procédures, les documents administratifs à créer, l'information aux partenaires et aux administrés, accompagnement dans la constitution et les transferts de la base de données créée, publication des données en Open data à l'ensemble des partenaires autorisés dans un format respectant les standards nationaux. Le coût de cette prestation est facturée 500 €TTC. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

### Etude des subventions 2020 versées aux associations :

Compte tenu de la crise sanitaire, la plupart des associations n'ont pas pu se réunir, ni organiser de manifestation. Certaines n'ont pas souhaité obtenir de subventions communales cette année. Le Maire indique qu'il y a de nouvelles associations sur la commune et qu'il souhaiterait donner un petit coup de pouce financier de démarrage cette année. Le conseil municipal attribue les subventions suivantes pour l'année 2020 :

	Vote 2020
Arc en ciel (APE) de Saint Méard de Gurçon	300 €
Association SWAT	100 €
AS Pays Montaigne et Gurson	300 €
Coopérative scolaire de Saint Méard de Gurçon	700 €
Le golf de Montravel	200 €
Les Anciens combattants de St Méard - Le Fleix	200 €
Société de chasse de Saint Méard de Gurçon	200 €
Les papillons blancs	100 €
La croix rouge française	100 €
Musiques en Montravel	500 €
Lez'arts cabarets	500 €
Les restos du cœur	200 €
Total	3400 €

Arrivée de Laetitia Dubourdy

### **Mise en place d'un projet alimentaire sur le territoire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson :**

Madame Minaud indique que la commission « développement durable » de la communauté de communes Montaigne Montravel Gurson propose de lancer une étude sur la création d'une régie alimentaire sur le territoire de la communauté. La restauration scolaire est une compétence communale, soit directe, soit syndicale. Elle représente sur le territoire de la Communauté de communes environ 1500 repas par jour. La production pouvant s'avérer insuffisante, il pourrait s'envisager la mise en place d'une production agricole communautaire sous forme de régie.

Dans un premier temps, il s'agirait d'établir un état des lieux des producteurs locaux et en agriculture biologique avec pour finalité de savoir s'il y a possibilité de fournir toutes les cantines et à quel prix. Renseignement pris, le coût de cette étude serait estimé entre 10.000 et 16.000 €HT, subventionnée en partie.

Madame Carrier indique qu'il existe déjà une plateforme « agrolocal24 » mise en place par le conseil départemental qui référence les producteurs locaux et bio. Les communes peuvent adhérer gratuitement à ce service et lancer leur consultation auprès de ces professionnels. Cette plateforme permet de remplir non seulement les objectifs de marchés publics mais aussi les engagements de la loi Egalim qui prévoit que chaque collectivité devra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 consacrer 50 % de son budget cantine à l'achat de produits alimentaires sous signes officiels de qualité dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique. Elle précise que la commune a déjà entamé cette démarche avec l'achat des denrées de saison auprès de producteurs locaux et quand de cela est possible des fruits et légumes « bio ».

Le maire donne lecture de la proposition de délibération transmise par la communauté de communes. Le conseil municipal passe au vote avec le résultat suivant : Pour 0 - Contre 4 - Abstention : 10.

### **Recensement de la population 2021 :**

Le recensement de la population de St Méard de Gurçon aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Compte tenu de la crise sanitaire, les agents recenseurs ne rencontreront pas les habitants pour remplir des formulaires « papier ». Les réponses devront se faire en ligne. Pour cela, les agents recenseurs déposeront les codes d'accès, personnels à chaque foyer, dans les boîtes aux lettres. Les personnes ne disposant pas de connexion internet pourront, sur rendez-vous, se rendre en mairie où un ordinateur sera mis à disposition. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement. Il devra en outre, procéder à la nomination du coordinateur communal et des deux agents recenseurs.

Un mail a été adressé le 26 novembre 2020 du Ministère pour reporter les opérations de recensement en 2022.

### **Convention avec le SDE24 pour les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications aux Bonnins :**

Le maire rappelle que le syndicat d'énergies de la Dordogne (SDE24) va procéder à l'enfouissement du réseau électrique au village des Bonnins. La commune ayant donné son accord de principe pour procéder à sa charge à l'enfouissement du réseau téléphonique à cette occasion. Le SDE24 a chiffré le coût restant à la charge de la commune : 5 347,38 €HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention adéquate avec le SDE24.

### **Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires :**

Le règlement intérieur de la commune prévoit le paiement des heures supplémentaires. Bien qu'une délibération ait été prise le 24 septembre 2019 pour approuver ce règlement intérieur, le Percepteur demande une délibération spécifique au paiement des heures supplémentaires. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, prend à l'unanimité, la décision correspondante.

### **Transfert de la compétence « assainissement collectif » de St Léon sur Isle au SMDE24 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de ST LEON SUR L'ISLE, a demandé le 1er juillet 2020 le transfert de sa compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau de la Dordogne (SMDE24). Le comité syndical du SMDE24 lors de sa réunion du 18 septembre 2020 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion. Conformément aux statuts du SMDE24, il convient de soumettre ce transfert de compétence, à l'acceptation de chaque commune adhérente. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce transfert de compétence.

### **Compte rendu des réunions :**

Le maire rappelle aux délégués qu'il est important après chaque réunion d'adresser un petit compte-rendu en mairie afin de le transmettre pour information à chaque conseiller municipal.

### **Questions diverses :**

- Litige pôle santé : le maire donne lecture de lettres recommandées avec accusé de réception adressées en mairie par un locataire. Il indique qu'une réunion avec le maire, le directeur de l'Union des Maires et ce locataire a été prévue mais que ce dernier a annulé sa venue la veille. Une réponse en lettre recommandée avec accusé de réception lui a été adressée pour lui rappeler ses droits mais aussi ses devoirs de locataire.

- Sécurité des bâtiments : suite à la visite périodique des installations, il s'avère que des travaux sont nécessaires : remplacement de 10 extincteurs et 32 blocs de sécurité, mise en place d' 1 tableau d'alarme à la garderie et 2 tableaux d'alarme à la cantine. Le coût total de cette prestation s'élève à 5 049,30 €. Considérant que cette somme est disponible au budget 2020, le maire va accepter ces devis.

- Ancien dépôt du Bourg : le maire indique que lors du déménagement de l'atelier des cantonniers vers l'ancienne caserne des pompiers, il avait été envisagé la destruction de ce dépôt du Bourg. Le maire propose au conseil municipal de réfléchir au devenir de ce bâtiment. Le dossier sera étudié ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire fait un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer.

- Gérard Bonnamy indique que le bulletin d'informations municipales est en cours de rédaction. Si les élus souhaitent y intégrer des sujets particuliers, ils doivent lui transmettre avant le 9 décembre 2020.

- Dominique Lejas demande où en sont les estimations de la vente du bâtiment du Brandeau. Le maire indique qu'il a demandé au service du Domaine des finances publiques mais la requête a été rejetée aux motifs d'une part, que seules les communes de + 2000 habitants sont tenues de consulter le service du Domaine et d'autre part, que la saisine est inférieure au seuil des 180 000 € fixé par arrêté ministériel du 5 décembre 2020.

Fin de la séance à 20 h 45